

# PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

---

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 5 NOVEMBRE 2015

Séance du 5 novembre 2015– Maison du Parc à Pélussin  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86  
Présidente : Mme PEREZ Michèle

### Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

#### Etaient présents :

Mme COROMPT Thérèse  
M. LONGEON Olivier  
M. PALLUY Guy

#### Etaient absents

Mme CHANAL Agnès  
Mme CUKIERMAN Cécile  
M. DE PEYRECAVE Gabriel  
Mme JUBAN Laurence  
M. LARDON Eric  
Mme MICHAUD-FARIGOULE C.  
M. UCA Elvan

### Délégués Collège des Conseils Départementaux

#### Etaient présentes

Mme JURY Christiane	Conseil Départemental Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental Loire
Mme VIALLETON Marie Michèle	Conseil Départemental Loire

#### Etaient représentés

Mme CUSTODIO Alexandra	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PERRIN Fabienne	Par M. SCHMELZLE Pierre
M. REYNAUD Hervé	Par Mme VIALLETON Marie Michèle

#### Etait excusée

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Conseil Départemental Loire
----------------------------	-----------------------------

#### Etait absente

Mme PUBLIE Martine	Conseil Départemental Rhône
--------------------	-----------------------------

## Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

### Délégués de la Communauté de communes

#### Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine  
M. DEVRIEUX Michel

#### Etaient représentés

Mme RICHARD Béatrice  
M. ZILLIOX Charles

Par M DEVRIEUX Michel  
Par M. BRIAS Bernard

#### Etaient absents

M. BLANC Eddie  
M. CHORON Denis  
M. PERRET Jean Baptiste  
M. SAUVIGNET Daniel

## Délégués des communes

### Etaient présents

M. BRIAS Bernard  
Mme PEREZ Michèle  
M. SEGUIN Frédéric

Délégué de Véranne  
Déléguée de Roisey  
Délégué de St Michel sur Rhône

### Etaient représentés

M. MARET Philippe  
M. VERNEY Jean Paul

Par Mme PEREZ Michèle  
Par M. SEGUIN Frédéric

### Etaient absentes

Mme FRERING Odette  
Mme LEFEBVRE M. Chantal

Déléguée de Chuyer  
Déléguée de Verin

## Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

### Délégués de la Communauté de Communes

#### Etaient présents

Mme LEVEQUE Patricia  
Mme DROIN Anne  
M. MALAURE Eric  
M. SCHMELZLE Pierre  
M. SOUTRENON Bernard

#### Etait représenté

M. BASTIEN Michel

Par M. MALOCHET Yves

Etaient absents

M FOREL Vincent  
M. IMBERT Florent  
Mme ROCHETTE Yvette

**Délégués des communes**

**Etaient présents**

Mme MONCHOVET Michèle	Délégué de Bourg Argental
M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin

Etait représentée

Mme LECORNU Françoise	Par Mme LEVEQUE Patricia
-----------------------	--------------------------

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué Planfoy
M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaise
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
M. PRUD'HOMME J Claude	Délégué de St Romain les Atheux

**Délégués Collège secteur de Condrieu**

**Délégué de la Communauté de communes**

Etaient représentés

Mme BERGER Corinne	Par Mme JURY Christiane
M. BONNEL Claude	Par M. DURR
M. BRACCO Vincent	Par Mme JAUD-SONNERAT

Etaient absents

M. DARMANCIER Martial  
M. GADOUD Marc

**Délégué des communes**

Etaient présents

M. DURR Daniel	Délégué de Condrieu
M. GAUTHIER Robert	Délégué de Trèves
Mme JAUD-SONNERAT Marie Pierre	Déléguée de St Romain en Gal

Etaient absents

M. LAGER Alain	Délégué de Tupin-Semons
M. LECONTE Marc	Délégué de Loire sur Rhône

## **Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

### **Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole**

#### **Etaient présents**

Mme DREVON Chantal  
Mme FAYOLLE Sylvie  
M. PORCHEROT J Philippe

#### **Etaient absents**

Mme HUET Isabelle  
M. SEUX Jean François

## **Délégués des communes**

#### **Etaient présents**

M. LACROIX Norbert	Délégué La Terrasse sur Dorlay
M. THOLOT Sébastien	Délégué La Valla en Gier

#### **Etait représenté**

M. VALLUY J. Christophe	Par M. PORCHEROT
-------------------------	------------------

#### **Etait absent**

M. BARRIER Jean Alain	Délégué de Farnay
-----------------------	-------------------

## **Délégués Collège des Villes Portes**

### **Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole**

#### **Etaient Présents**

Mme BONJOUR Jennifer  
Mme FOREST Nicole  
M. PENARD Christophe

#### **Etait représenté**

M. FAVERJON Christophe	Par M. SOUTRENON
------------------------	------------------

#### **Etaient absents**

M. CAPILLA Vincent  
Mme CHAZELLE Suzanne  
M. GONNET J. Gabriel

## **Délégués des Villes portes**

#### **Etaient présents**

Mme DE BEAUMONT Anne	Déléguée de Firminy
----------------------	---------------------

Mme GRANOTTIER Claudie	Déléguée suppléante Sorbiers
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué suppléant La Ricamarie
M. MICHAUT Marc	Délégué de L'Homme
Mme RUAS Janine	Déléguée de St Martin la Plaine
M. VINCENT Pierre	Délégué suppléant Lorette

Etaient représentés

M. BERGER J. Pierre	Par Mme FAYOLLE Sylvie
M. LARGERON Patrick	Par M. PENARD Christophe
M. GAGNEUR Jean François	Par Mme RUAS Janine

Etait absente

Mme CHARBONNEL Christiane	Déléguée de La Grand Croix
---------------------------	----------------------------

**Assistaient également à la réunion :**

M. VALLOT Jean Paul	Maire de Colombier
Mme MAZOYER Martine	Déléguée suppléante Véranne
M. FOUGEROUSE	Amis du Parc
M. MAZZONI	Amis du Parc
Mme FRANCOIS Léa	DDT 42
M. GRENOT Jacques	CRPF
M. MATHEVET	Fédération chasse Loire
M. DELORME Marc	Inter Forêt bois 42
Membres équipe du Parc	

Etait représenté

M. GUILLOTEAU Christophe	Président CD 69 par Mme JURY Christiane
--------------------------	---

Etaient excusés

M. CHRISTOFORETTI Jean Daniel	Direction du travail
Mme GOUX Mylène	ONF
M. LACROIX Gérard	Secrétaire général préfecture Loire
M. SIMONIAN Edouard	Conseiller Régional
Mme WRIGHT Corinne	DDT Loire

Michèle Perez accueille les membres du Comité syndical à la Maison du Parc.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2015.**

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DES 20 MAI, 1<sup>ER</sup> JUILLET ET 8 SEPTEMBRE 2015.**

Aucune observation n'est formulée.

### **3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.**

Dans sa séance du 26 juin 2014 le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et la Présidente doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

#### ***Compte rendu des décisions prises par le Bureau :***

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les comptes rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors des réunions des 20 mai, 1<sup>er</sup> juillet et 8 septembre 2015.

#### ***Compte rendu des décisions prises par la Présidente :***

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2015.

<b><u>Délégations</u></b>	<b><u>Décision</u></b>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>Cf tableau ci-dessous</b>
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>
--	-------------------

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics pour la période 1<sup>er</sup> mars – 31 octobre 2015**

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Entreprise attributaire</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Accompagnements des pratiques agroécologiques en agriculture	Chambre d'agriculture du Rhône	7 819,20€ TTC
Accompagnement à l'élaboration de dispositifs d'épargne de proximité	Opus 33	14 400€ TTC
Réalisation de travaux de restauration de mares pour la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel pour les amphibiens (secteur du plateau de Condrieu)	Eurl Passion Nature	1897€ HT pour une mare (marché à bons de commande portant sur 13 mares)

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

**4 -VALIDATION DU PLAN DE FORMATION 2015-2017 :**

Dans sa séance du 5 février 2014, le Comité syndical a approuvé le principe de retenir, pour les agents du Parc le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité Technique Paritaire Intercommunal pour la période 2012-2014.

Celui-ci reposait sur trois orientations stratégiques :

- garantir la qualité du service public,
- rendre l'agent responsable des missions qui lui sont confiées et acteur de son parcours professionnel,
- développer une culture de sécurité active dans l'exercice des missions.

Il s'agissait plus particulièrement du développement des compétences selon les thèmes suivants :

- les outils et repères fondamentaux nécessaires à l'exercice professionnel,
- la fonction d'encadrement,
- les compétences métier du DGS/SM/personnel administratif,
- les compétences métiers liées à l'accueil des publics en structures collectives (petite enfance, jeunesse, personnes âgées et handicapées),
- les compétences métiers des agents techniques spécialisés ou polyvalents,
- les compétences métiers des agents de surveillance de la voie publique,
- l'accompagnement des parcours professionnels.

Un nouveau plan de formation est proposé pour la période 2015-2017 par le Centre de gestion de la Loire et le CNFPT.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

- définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
- identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
- anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
- accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité technique intercommunal reposent sur quatre axes stratégiques :

- garantir la qualité et l'efficacité du service public local,
- accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- promouvoir la prévention des situations à risque rencontrées en situation de travail et être acteur de la sécurité au travail
- permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve le principe de retenir pour les agents du Parc le plan pluriannuel de formation inter collectivités validé par le Comité technique intercommunal,
2. constate qu'en validant le plan de formation tel que ci-dessus rappelé, cela permet de remplir l'obligation rappelée par la loi du 19 février 2007 pour l'ensemble des actions de formation qu'elle prévoit :
  - intégration et professionnalisation,
  - perfectionnement,
  - préparation aux concours et examens professionnels.
3. confirme que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur Droit Individuel à la Formation (DIF),
4. approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation, joint en annexe à la présente délibération.

## **5 – BUDGET PRIMITIF 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°2:**

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc en 2015 et les financements correspondants apportés par les différents partenaires.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le contenu de la Décision modificative dont les tableaux récapitulatifs figurent en annexe à la présente délibération.



## **6 – EVALUATION DES ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC EN 2015.**

Lors de sa séance du 28 janvier 2015 le Comité syndical avait été appelé à débattre sur un prévisionnel d'activités pour 2015.

L'objectif de ce prévisionnel était double :

- Il s'agissait de donner une vision d'ensemble des actions (sans exhaustivité) que le Parc propose de mener ou d'accompagner sur une année donnée (sans distinction entre ce qui est financé sur le volet « programme » et ce qui l'est sur le volet « statutaire » du syndicat mixte)
- Il s'agissait aussi de pouvoir mener un exercice d'évaluation qualitative de l'action du Parc en comparant ce prévisionnel de l'année n avec le bilan d'activités de l'année n une fois cette dernière écoulée, l'analyse des écarts entre les deux documents pouvant aider à réorienter certaines actions du Parc.

Ainsi, le document évaluatif, en pièce jointe, reprend la trame du prévisionnel d'activités 2015 en y adjoignant des éléments en italique (pour expliquer les éventuels écarts entre le prévisionnel et le réalisé ou apporter un éclairage complémentaire sur l'action) et des couleurs (vert signifiant que l'action a été réalisée dans sa grande majorité, orange signifiant que l'action n'a été réalisée qu'en partie et un rouge signifie lorsque l'action n'a pas été réalisée). Ces nouveaux éléments visent à faire une première évaluation des actions du Parc.

Le prévisionnel pour 2016 sera présenté lors de la séance du 3 décembre prochain.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir débattu, prend acte de cette communication.

## **7 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016.**

L'esquisse du Budget Primitif 2016 sera mise à l'ordre du jour de la réunion du Comité syndical du 3 décembre prochain. Cette esquisse sera, ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, bâtie sur la base des orientations budgétaires débattues aujourd'hui.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire. Les orientations budgétaires pour 2016, portent essentiellement sur le volet statutaire du budget du Parc, le volet « programmes » étant budgétisé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires.

En effet, le Parc n'étant pas fiscalisé, il dispose de peu de marge de manœuvre pour apporter une part d'autofinancement sur les opérations prévues dans son programme et doit donc, autant que faire se peut, porter des actions financées intégralement par ses partenaires. Cependant, on constate depuis l'exercice 2012 que le budget statutaire vient abonder dans une part relativement importante les actions portées par le syndicat mixte.

## Le volet statutaire

### EN RECETTES

#### Les recettes de fonctionnement :

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte.

La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est fixée par les statuts.

#### Territoire du Parc:

Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérant au Parc *
3,5 fois la participation de base	0,5 fois la participation de base	3 fois la participation de base

\* La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire.

#### Villes-Portes :

Ville porte qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc	Ville porte qui adhère à un groupement qui adhère au Parc	Groupement adhérant au Parc *
1 fois la participation de base	0.05 fois la participation de base	0,95 fois la participation de base

\* La population prise en compte est celle des villes du collège des villes-portes.

La participation des Conseils généraux correspond à 10 fois la participation de base. La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire situées dans chacun des deux départements.

La participation de la Région Rhône-Alpes correspond à 60% du montant des participations sur la base de 985 320 € (année 2013) qui peut être augmentée annuellement au maximum de 2%.

**Le détail des participations prévisionnelles figure dans le tableau joint en annexe. Des variations pourront intervenir en raison de l'évolution de la population.**

La participation prévisionnelle du Ministère de l'Ecologie est de 100 000 €.

Les autres recettes proviennent :

- Des atténuations de charge sur les salaires versées par :
  - l'Agence de Services et de Paiement de Rhône Alpes, dans le cadre du dispositif des emplois aidés, pour un montant estimé de 73 481€,
  - l'association IPAMAC, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 60% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de cette structure (montant estimé à 45 911€),

- la Maison du Tourisme, dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Directeur de la structure (*montant estimé à 30 608€*) ; pour la première fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la mise à disposition à 100% de son temps d'emploi (soit un temps partiel de 60%) de Marie-José Rivory qui assure le secrétariat et la comptabilité de l'association serait formalisée et traduite budgétairement. Un montant estimé à 26 900€ apparaîtrait donc en dépenses et en recettes.

L'Europe, dans le cadre du programme LEADER, contribue à hauteur de 70 927€ au volet statutaire, permettant ainsi de financer une partie des salaires des deux personnes qui assurent l'animation et la gestion de ce dispositif. Ce montant est, à titre exceptionnel, plus élevé en 2016 que lors des exercices précédents et de ceux à venir. En effet, s'agissant de l'année de mise en place du programme, le temps d'emploi de l'animateur Leader consacré au programme, sera plus élevé en 2016 (65%).

- Des remboursements de frais (affranchissement et photocopies) et des redevances versées par les structures hébergées à la Maison du Parc : l'association IPAMAC et l'antenne Rhône Alpes du Conservatoire Botanique National du Massif Central pour un montant estimé à 11 000€.

### **Les recettes d'investissement :**

Elles proviennent du FCTVA, en augmentation en 2016 du fait notamment du paiement des travaux portant sur la Maison du Parc.

Les recettes proviennent également de l'amortissement pour un montant net en 2016 de 36 691€ (différence entre les dépenses et les recettes d'investissement).

## **EN DEPENSES**

### **Les dépenses de fonctionnement:**

Les charges de personnel augmentent du fait de l'avancement de la carrière des agents.

Il est à noter que tous les agents relevant de l'équipe statutaire sont titulaires de la fonction publique territoriale. L'année 2015 a été consacrée à un travail de redéploiement des compétences et de priorisation des actions conduites afin de faire face à la baisse des effectifs du personnel financé sur le volet programme.

Concernant les subventions, celle versée au Comité des œuvres sociales (CGOS) se maintient à hauteur de 2 000 €.

Concernant la Maison du Tourisme, la subvention versée par le Parc est calculée sur une base identique à celle de 2015. Conformément aux modalités prévues dans la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et l'association, les mises à disposition contre remboursement de Jean-Paul Guérin et de Marie-José Rivory sont désormais traduites budgétairement. Ces temps de mise à disposition ne seront donc plus valorisés au titre des charges supplétives dans le budget de la Maison du Tourisme mais bien dans le cadre de la subvention de fonctionnement versée annuellement par le Parc.

Par ailleurs, la subvention versée à la Maison du Tourisme serait augmentée de 12 000€, ce montant étant destiné à la réalisation d'une édition type Guide pratique. Cette édition était jusqu'alors payée par le Parc. Le compte 011 Charges à caractère général est diminué d'autant.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire une subvention de 500€ qui serait versée à l'association des Amis du Parc. Le versement de cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le Parc et l'association.

Le remboursement des emprunts augmente du fait de la souscription fin 2013 d'un emprunt destiné à financer les travaux réalisés à la Maison du Parc.

### **Les dépenses d'investissement:**

En 2016, le Parc du Pilat retrouve une capacité d'investissement du fait du versement du FCTVA lié aux travaux réalisés à la Maison du Parc. Sont envisagées au titre des dépenses d'investissement :

- le renouvellement du photocopieur,
- le renouvellement d'un véhicule de la flotte du Parc,
- le changement des fenêtres du bâtiment partenaires sur le site de la Maison du Parc pour améliorer le confort thermique,
- l'autofinancement pour la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle à l'Ermitage de la Chartreuse de Sainte Croix en Jarez.

\*\*\*\*\*

### **CONCLUSION GENERALES:**

Les orientations budgétaires pour 2016 sont en hausse par rapport au prévisionnel 2015 de 99 936€.

En fonctionnement, la hausse s'explique principalement par :

- Une augmentation des charges de personnel (+ 32 066€),
- Une augmentation de la part d'autofinancement allouée aux programmes (+ 7 226€)
- Une augmentation des dépenses liées à la pratique de l'amortissement comptable, cette dépense étant équilibrée par une recette d'investissement (+ 23 058€),
- Une augmentation de la subvention allouée par l'Europe dans le cadre du nouveau programme Leader 2014-2020 (+35 927€).

En investissement, la hausse s'explique par l'augmentation des recettes d'investissement du fait du FCTVA et de la pratique de l'amortissement comptable.

## **Le volet « Programme »**

Le programme prévisionnel pour 2016 est articulé autour :

- de la nouvelle convention d'objectifs approuvée par la Région Rhône Alpes en octobre dernier,
- du PSADER sur les volets agricoles et forestiers,
- du contrat corridors biologiques.

En cofinancement de ces dispositifs apparaît le programme européen Leader dont la candidature du Parc a été validée pour la période 2014-2020.

Le tableau joint en annexe présente le programme tel qu'il a été validé par le Bureau du Parc.

Six postes de chargés de mission du Parc seraient financés en 2016 sur ce volet opérationnel, ces chargés de mission assurant l'animation et la mise en œuvre des projets inscrits dans ce cadre.

Il s'agit des chargés de mission suivant :

Intitulé	Nombre de chargés de mission	Durée/date de fin	Taux de financement
Animation d'actions agroécologiques, du « Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles - PAEN - de la Vallée du Gier pilatoise » et des sites Natura 2000	2	Temps d'animation lié à la durée des plans d'actions ou de gestion définis pour chaque site.	100%
Observatoire participatif de la Biodiversité	1	Poste mutualisé pour certaines missions avec le CPIE des Monts du Pilat Fin du contrat 6 juillet 2016 (reconduction possible)	100%
Animation de la Charte Forestière de Territoire	1	Fin du contrat le 30 avril 2016 (reconduction possible)	100%
Animation ESS et Economie de proximité (poursuite étude financements participatifs)	1	Contrat d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016 (sous réserve de l'obtention des financements)	90%
Gouvernance autour du Fleuve Rhône	1	Thèse CIFRE d'une durée de 3 ans à compter d'octobre 2014 (2 <sup>ème</sup> année)	100%

\*\*\*\*\*

Après en avoir débattu, le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2016.

## **8 – QUESTIONS DIVERS :**

- **Lancement de l'appel à projet « Ensemble Changeons d'ère ! » à destination des associations et des collectifs d'habitants :**

Daniel Durr, Vice Président en charge de l'Ecocitoyenneté, accompagné de Martine Mazoyer, membre du groupe de travail Changer d'ère, présentent l'appel à projet.

Ils rappellent que lors de la séance du 24 juin dernier, un premier appel à projet avait été lancé à destination des Communes, Intercommunalités et Ville Portes. 19 collectivités ont répondu à « Un projet pour un mandat ». L'audition des candidats aura lieu le 8 décembre prochain.

Ce second appel projet est à destination des associations et des collectifs d'habitants du territoire du Parc pour des actions liées au changement de comportement, sur un pas de temps de 3 ans (dont une année probatoire de lancement du projet). L'appel à projet sera lancé tous les 2 ans.

## **9 – BONUS « LE CLIMAT CHANGE..... ET VOUS ? »**

La seconde partie de la séance est consacrée au thème du climat.

Michèle Perez rappelle que le lancement de l'année « Climat » avait eu lieu avec la carte de vœux et des rendez-vous se sont égrainés tout au long de l'année.

Ainsi, elle rappelle qu'au fil des mois, une programmation des « Rendez-vous de mon Parc » axée sur le changement climatique, les économies d'énergie, la pollution lumineuse, les changements de comportements ...s'est déclinée sur le territoire du Parc.

Elle laisse ensuite la parole à Carole Mabilon qui revient, images à l'appui, sur les différents rendez-vous de l'année et ceux restant à venir.

Michèle Perez invite ensuite Sylvie Fayolle, Vice-Présidente de Saint Etienne Métropole en charge du Développement Durable et élue du Parc, à la rejoindre pour parler des reconnaissances TEPOS et TEPCV obtenues par le territoire SEM/Parc du Pilat.

Michèle Perez rappelle qu'un important travail a été mené pour rédiger cette candidature commune, échanger et apprendre à partager enjeux et objectifs à l'échelle du territoire du Pilat et de Saint-Etienne-Métropole. Ce travail a, de plus, été réalisé dans un temps assez court : moins de 6 mois et plus de 150 partenaires techniques et élus pour construire un programme adapté au territoire et répondant aux ambitions.

Elle indique que sur le Pilat, ce sont surtout les collectivités qui ont pu en bénéficier des 500 000€ obtenus dans le cadre de TEPCV, et notamment les communautés de communes du Pilat Rhodanien, des Monts du Pilat et de la Région de Condrieu qui travaillent à nos côtés sachant que les conditions de choix des actions éligibles étaient soumises par le Ministère avec des contraintes fluctuantes. Elle explique que les services du Parc et ceux de Saint Etienne Métropole ont fait le maximum dans le temps imparti pour ne pas perdre la possibilité d'accéder à cette enveloppe nationale.

Elle précise que le Syndicat mixte du Parc n'en retire pas de bénéfice financier directement, mais il y voit une concrétisation de son expertise et du travail de longue date avec les communes et les habitants du Pilat : il a joué pleinement son rôle de coordinateur et de soutien aux projets portés par les acteurs locaux.

Et pour citer Jean-Marie Pelt, « *la compétition trie, la coopération crée* ».

Michèle Perez remercie ses collègues élus des Communauté de Communes mais aussi leurs équipes techniques qui ont su relever le défi et accueillir favorablement cette initiative pour le Pilat.

Sylvie Fayolle revient sur l'originalité de la candidature portée par le Parc et Saint Etienne Métropole tant au niveau régional (TEPOS) que national (TEP - CV). Notre territoire a été remarqué par Madame la Ministre. Elle nous en a fait part lors de sa venue à Saint Etienne le 10 octobre dernier. Sylvie Fayolle indique que nous faisons parti des dix premiers au niveau national.

L'enveloppe de 500 000€ obtenue du fait de notre reconnaissance TEP-CV va permettre de réaliser des économies d'énergie mais également de créer des emplois. Une seconde enveloppe de 2 M d'€ pourrait également être décrochée si nous menons à bien les premiers projets financés.

Sylvie Fayolle rappelle également qu'un livret résumant les 150 pages du dossier TEPOS est disponible. Ce projet a obtenu le soutien d'une centaine de partenaires.

A titre d'exemple d'actions financées dans ce cadre, on peut citer une plate-forme de prêt de gobelets en partenariat avec la société Green Cup. 70 000 gobelets à l'effigie de Saint Etienne Métropole ont déjà été loués. Green cup comptait 3 personnes en 2014. Ils sont aujourd'hui 11 et bientôt 13 personnes. Ils viennent également de décrocher le marché de l'UEFA (Union des Associations européennes de football) dans le cadre de l'Euro 2016.

Un autre projet intitulé Simply cité, va permettre de déployer une flotte de véhicules électriques pour assurer les livraisons dans le centre urbain.

Sur le Pilat, Sylvie Fayolle cite l'acquisition d'un véhicule électrique sur la commune des Haies pour optimiser la centrale villageoise photovoltaïque, l'acquisition d'un véhicule hybride pour la Communauté de communes des Monts du Pilat et des opérations de rénovation thermique.

Elle indique que Saint Etienne Métropole aura un stand au Grand Palais dans le cadre de la COP 21 avec des entreprises innovantes. Le Parc sera présent à leurs côtés. De même, la Fédération des Parcs naturels régionaux sera présente au Salon du Bourget où elle présentera les 51 initiatives des Parcs pour le Climat, soit une initiative par Parc.

Michèle Perez remercie Sylvie Fayolle pour sa présence et donne la parole à Sophie Badoil, chargée de mission au Parc pour présenter le film réalisé dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque villageoise des Haies.

Après la projection du film, Sophie Badoil rappelle que pour ceux qui seraient intéressés il existe également une version longue. Ces supports permettent de partager notre expérience car nous sommes très sollicités. Aujourd'hui, 8 centrales ont vu le jour en Rhône Alpes et l'essaimage démarre en PACA.

Elle précise que l'expérimentation aux Haies se poursuit en partenariat avec ERDF sur la question des réseaux et de la consommation locale. En effet, les réseaux d'évacuation d'énergie existants ne sont pas adaptés. Quand l'énergie descend, tout va bien mais le problème se pose quand elle remonte. Il est donc nécessaire d'optimiser la consommation locale (mise en place de compteurs linky, travail en lien avec l'école de Grenoble, véhicule électrique pour les services municipaux afin de stocker l'énergie produite.....).

Bernard Soutrenon, Vice-Président au Parc et à la Communauté de communes des Monts du Pilat, prend ensuite le relais pour présenter le projet d'éolien participatif de Taillard. Il rappelle que ce projet est né il y a 15 ans. Depuis novembre 2013, une SAS a été créée. Son capital se répartit entre la société Cadran, la SEM SOLEIL et les citoyens (particuliers, associations, Cigales et Enercop).

Le montant du capital est d'aujourd'hui 150 000€. C'est un capital risque. Son montant va devoir être augmenté.

Le projet porte sur 10 éoliennes pour une énergie fournie de 50 gigawatt/heure. Cela représente la consommation de 20 000 personnes. Le territoire sera donc en capacité d'exporter.

Marc Delorme d'InterForêt Bois 42 prend ensuite la parole. Il présente une étude réalisée dans le cadre de la Charte forestière du Pilat et visant à promouvoir le bois dans la construction. Cette étude porte sur une analyse économique et environnementale de la construction bois. La présentation de Marc Delorme est jointe en annexe au présent compte rendu.

Pour terminer la séance, Sandrine Gardet et Anne de Beaumont, déléguée de la commune de Firminy, présentent le bilan d'activités 2015 du syndicat mixte sous l'angle du Climat. Les membres du Comité syndical doivent, sur les actions menées en 2015 et présentées en séance, voter à l'aide de petits papiers de couleur pour dire si ces actions ont été favorables à la lutte contre le changement climatique et/ou à l'adaptation au dérèglement climatique.

Pour chaque action favorable une pomme est déposée dans la balance réalisée par le collectif Loire de la COP 21.

Anne De Beaumont rappelle que la collectif Loire a été créé il y a un an et que la lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous. La hausse des températures pourrait atteindre 6 degrés. 50% des gaz à effet de serre sont émis au niveau local.

Avant de clore la séance, Michèle Perez remercie tous les témoins présents ce soir et rappelle que le prochain Comité syndical aura lieu le 3 décembre prochain, exceptionnellement à **19h**.